juristudiant
forum des étudiants en droit

La charge de la preuve

Par **Mimish**, le **02/12/2016** à **16:41**

Bonjour, j'ai un problème pour mes révisions de mes premiers examens... En relisant mon cours de droit privé et droit des personnes, concernant les preuves je n'arrive pas à faire la différence entre la présomption à la charge de la preuve et la présomption relative à l'objet de la preuve.
Quelqu'un pourrais m'éclairer ?
Merci d'avance

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés